

LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

L. O. DAVID : REDICTEUR-PROPRIETAIRE.

BUREAUX : 25 RUE STE-THERESE.

W. F. DANIEL : ADMINISTRATEUR.

ADMINISTRATION.

LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraît tous les samedis. Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

ABONNEMENT.

Un an \$1.00
Six mois \$0.50

Le numéro 2 Cents.

PAYABLE D'AVANCE.

W. F. DANIEL,
ADMINISTRATEUR

LA TRIBUNE

MONTREAL, 11 FEVRIER 1882.

Nous devons déclarer que M. Houde n'est pas un de ceux qui ont fait la guerre religieuse autre fois et que nos remarques s'appliquent plus à d'autres personnes qu'à lui. Nous avons raison de croire qu'il n'aurait pas approuvé les excès qui ont été commis à l'époque dont nous parlons.

Le Pontife Romain et l'Evêque des Trois-Rivières.

Le Pontife Romain a reçu du Christ le pouvoir de conduire son Eglise; il en est le pasteur universel.

Quels sont ceux que le Sauveur a soumis à sa juridiction immédiate? les brebis et les agneaux; les fidèles et les pasteurs; aucun des membres de l'Eglise n'en est excepté.

C'est pour cela que le Pontife Romain est appelé "l'Evêque des Evêques", le Pasteur des Pasteurs, "l'Evêque un universel."

Pio VI dit: "Comme le pouvoir de pastre, uni au pouvoir des chefs, attribué d'une manière particulière à Pierre, comporte l'autorité ordinaire et immédiate sur tous les fidèles, de même il comporte l'autorité ordinaire et immédiate sur tous les pasteurs; qui, quelque brillante que soit la dignité dont ils sont revêtus, non seulement ne sont pas les égaux du Pontife, mais sont tellement soumis à son autorité, quo tout en étant considérés comme Pasteurs, relativement à leurs ouailles, ils sont cependant au nombre des brebis relativement au Pontife."

Le Pontife Romain a l'autorité ordinaire et immédiate sur tous ceux vis-à-vis desquels, il est la Pierre fondamentale de l'Eglise de Dieu, vis-à-vis desquels il a les clefs du Royaume des Cieux, vis-à-vis desquels il a le pouvoir de lier et de délier, et dont il est le Pasteur; c'est-à-dire, sur tout le troupeau du Christ, qui est composé des agneaux

et des brebis, en un mot sur l'Eglise universelle, et sur chacun des membres qui la composent.

En 1876, Sa Sainteté Pie IX promulgait un décret concernant la conduite du clergé de la province de Québec, dans les élections politiques. Ce décret a été confirmé par un autre décret de Sa Sainteté Léon XIII en septembre 1881.

Par ordre de Sa Sainteté, ce décret a été signifié à tous les prêtres de la province de Québec par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, sans excepter les prêtres du diocèse des Trois-Rivières.

Si Sainteté en ordonnant cette manière de promulguer son décret, a jugé à propos de se dispenser des services de Mgr Lafleche, et s'est adressé à ses diocésains par l'entremise de Mgr l'archevêque de Québec, Le Pape n'a pas jugé à propos non plus de s'assurer préalablement l'assentiment de Mgr Lafleche.

Les injonctions du Saint-Siège ont été reçues avec un profond respect, cependant on a entendu résonner quelques voix discordantes.

Le 12 septembre dernier, le cardinal Siméoni, en sa qualité de préfet de la Propagande, dont relève immédiatement l'Eglise du Canada, a exprimé de nouveau la volonté du Saint Père à l'égard de ses deux décrets.

De nouveaux murmures se faisant entendre, le cardinal Siméoni, sur l'ordre formel de Léon XIII, informa Mgr l'archevêque de Québec, et par son entremise tous les évêques de la province, (les laïques sont informés par les journaux) que c'est la volonté bien décidée du Pape que ces décrets soient observés rigoureusement, et qu'il donne cet avertissement une fois pour toutes.

Le 27 janvier courant, M. l'administrateur du diocèse des Trois-Rivières adressa une lettre aux fidèles de ce diocèse, et leur signifiâ que les récents décrets sont sortis avant que Mgr Lafleche ait été entendu sur ce sujet; que Mgr Lafleche étant venu de Rome pourra expliquer ces décrets, dire quel en est le fondement, la raison, la signification et quelles doivent en être les conséquences.

D'après la doctrine que semble énoncer M. l'administrateur, le Pape n'aurait pas dû promulguer ces décrets sans avoir consulté ou entendu Mgr Lafleche.

En conséquence M. l'administrateur suggère d'attendre Mgr Lafleche pour connaître le fin fond de ces décrets, en comprendre le sens et la portée.

On désire savoir si les décrets du Pape ont besoin de l'exequatur de Mgr Lafleche pour avoir force de loi dans le diocèse de Trois-Rivières; et de plus si M. l'administrateur du diocèse de Trois-Rivières n'aurait pas agi *ultra vires* en suspendant l'exécution des décrets du Pape dans le diocèse jusqu'au retour de Rome de Mgr Lafleche.

Comment concilier la lettre de M. l'administrateur avec les principes énoncés dans la première partie de cet article.

J. H. S.

AUTREFOIS ET MAINTENANT.

Le Monde, le Journal des Trois-Rivières et la Vérité donnent un démenti éclatant à tous les principes contenus dans les mandements, les sermons et les écrits dans lesquels depuis vingt ans on prêche, dans ce pays, la soumission en toutes choses non seulement à l'autorité du Pape mais encore à celle de l'évêque et du prêtre. Ils affirment qu'en dehors des questions de dogme on peut refuser d'obéir aux décrets du Pape et des Congrégations parlant en son nom. Quelques personnes citent, pour démontrer leur erreur, l'opinion des théologiens, mais elles devraient savoir que ce n'est plus à Rome qu'il faut aller chercher les interprètes, les dépositaires de la vérité.

Nous avons cité Mgr Bourget relativement à la soumission que les catholiques doivent aux décisions des congrégations romaines, voyons maintenant ce que M. Trudel disait, dans l'affaire Guibord, des pouvoirs de l'Eglise.

"Le pouvoir suprême de l'Eglise et le pouvoir du souverain Pontife Romain, comme chef de cette divine société se traduit dans l'Eglise par l'exercice des pouvoirs administratifs, législatifs et judiciaires."

M. Trudel faisait ensuite des raisonnements sans fin pour démontrer que tout catholique devait se soumettre aux lois de l'Eglise même en matière de discipline.

"Est-il jamais venu à l'esprit d'un seul catholique de prétendre que ces décrets n'affectent pas la conscience des fidèles?"

Non cela ne pouvait venir qu'à l'esprit des gens pour qui la religion n'était qu'un instrument politique.

"Quelquefois, disait M. Trudel, la discipline est si intimement liée au dogme qu'on ne peut attaquer l'un sans toucher à l'autre..... lorsqu'un catholique transgresse ouvertement les lois de son Eglise son acte est une négation de l'autorité de ces mêmes lois....."

"Le premier effet que produit l'acte de résistance est un effet de scandale; s'il est impuni c'est une invitation à tous les fidèles d'en faire autant."

"Un acte peut en soi ne pas porter atteinte au dogme, mais si je me rebelle contre le supérieur ecclésiastique je porte atteinte au dogme de l'autorité de l'Eglise dont il est revêtu."

Ecoutons ce que M. Trudel disait de l'autorité de l'évêque dans son diocèse:

"Il est certainement le tribunal de première instance dans son diocèse, et aussi longtemps que son jugement n'est pas réformé par un tribunal ecclésiastique supérieur au sien il est censé être le jugement de l'Eglise."

Dans le cas actuel les décisions ont été confirmées ou rendues à Rome même par le Pape et ses interprètes dans des matières où la soumission est d'autant plus facile et obligatoire que ces décisions n'affectent aucuns droits politiques ou sociaux et qu'il s'agit de savoir ce qui est plus utile à la religion et au clergé dans notre pays. Car, ne l'oublions pas, Rome n'a fait que décider:

1° Qu'on avait tort de faire la guerre à l'Université Laval, à une institution protégée par presque tous les évêques du pays;

2° Qu'on peut appartenir dans notre pays à un parti ou à l'autre et que par conséquent tous ceux qui ont par des mandements, des sermons ou des écrits appliqué au parti libéral ou réformiste de ce pays les condamnations portées contre le libéralisme catholique, ont eu tort;

3° Que les lois relatives à l'influence indue ne devaient pas être changées, mais que le clergé pouvait et devait en empêcher l'application en se mêlant moins de politique.

Qui le croirait?

Ce sont les avocats et partisans enflammés des principes que nous venons de mentionner qui osent élever la voix contre ces décisions, les attribuer aux intrigues de l'archevêque de Québec et à l'ignorance ou à la partialité des cardinaux chargés par le Pape de juger nos difficultés.

C'était le temps pour nos dénonciateurs de montrer leur zèle pour l'Eglise en protestant contre les accusations lancées contre l'archevêque de la province, contre les congrégations romaines et le Pape lui-même.

Un écrivain Italien a écrit un livre dans lequel il fait l'éloge de la France et de son armée dans les termes les plus enthousiastes. Répondant à ceux qui disent que toute la valeur du soldat français consiste dans l'impétuosité de l'attaque, dans l'enthousiasme d'un moment, il dit:

"Nous lui trouverons pour éléments la constance, la foi profonde en soi-même, la valeur indomptable et farouche qui veut, qui s'obstine, qui s'échauffe dans les revers, qui se retrempe en elle-même et se relève plus acharnée de ses chutes... Eh bien, si la constance se relève par trente années de combats gigantesques, de victoires remportées au prix de marches forcées, de fatigues et d'efforts inouïs; si les preuves de la

fermeté s'établissent sur les cimes neigeuses des plus hautes montagnes du globe, à travers les déserts, les landes et les marais, à des distances fabuleuses de la patrie; dans un cercle d'ennemis, sans refuge, sans secours, sans pain; si la foi en soi-même s'affirme en provoquant l'Europe, en se jetant ru travers de cinq armées ennemies; si la valeur farouche, qui veut et qui s'obstine, se démontre en renouvelant dix fois des assauts désespérés, en succombant par milliers dans des marches désastreuses, sans élever une protestation, sans présenter une plainte, en se ralliant, en se serrant au moment suprême des défaites, afin d'effrayer l'ennemi de sa victoire et de montrer au monde comment on meurt; si tout cela peut s'appeler constance, fermeté, foi, valeur, plutôt qu'aveugle élan et fougue passagère, qu'on me dise si c'est au soldat français que manque le courage et l'avenir!....."

"Douter des soldats de la France, s'écrie-t-il, oh! c'est un doute infâme. Nous devons vénérer l'armée française en dehors de toute raison politique, de tout intérêt national, de tout lien de gratitude. L'armée française a une gloire à elle, une vie à elle, qui a traversé, splendide et sans tache, les dynasties et les républiques sous lesquelles elle a combattu depuis quatre vingt ans."

Le fameux Capoul s'est remis à chanter; on verra par l'éloge que fait de lui un écrivain du *Figaro* qu'il est encore le favori du public. Il est vrai qu'on érige des rôles exprès pour lui, des rôles qui ne demandent pas trop de voix, mais beaucoup de roucoulements.

"Capoul, dit le *Figaro*, sortit du Conservatoire en 1861, à vingt-deux ans, avec un premier prix d'opéra-comique. Le fils du maître d'hôtel de Toulouse fut engagé aussitôt à la salle Favart, où il chanta jusqu'à la guerre. son succès date de la soirée où il soupira, de façon délicieuse, la romance d'Hérold: *Une robe légère*. Il triompha, sans conteste, ensuite, dans l'œuvre de Mehul: *Joseph*. Le ténor ne tint pas trop ce rôle à la ville. Il indiqua le ton à la mode et fut adoré. Les femmes coiffèrent les hommes à la Capoul, manière à propos de laquelle il me disait finement:

"—Elle a été inventée par je ne sais qui, et je l'ai adoptée après tout le monde. Pourquoi se faire remarquer?"

Il était le favori. Une partition d'Auber, qui est fort jolie, sans être la meilleure, *Premier jour de bonheur*, obtint par l'interprète, plus de cent cinquante représentations. C'était énorme, dans ces temps préhistoriques, avant la guerre. En causant, un conseil à M. Koning. S'il reprend cette pièce, avec Capoul, il est sûr que chacun voudra voir, ou revoir, l'habile ténor dans son rôle qui est un peu efféminé. Mais n'est-il pas ravissant?"

Nous serions curieux de savoir ce que M. Houde pense de ceux qui nous chassaient de l'Eglise et nous accusaient de libéralisme catholique parce nous osions prétendre qu'on pouvait être catholique et différer d'opinion en politique avec M. le curé Lapiere ou l'abbé Villeneuve et même Mgr de Bithra.

A entendre parler autrefois nos adversaires il n'était jamais permis de se plaindre publiquement d'un prêtre ou d'un évêque même dans les matières politiques. Il est amusant de voir le même journal s'acharner aujourd'hui qu'on peut résister non seulement à un prêtre, à un évêque, à la majorité des évêques, à un délégué apostolique, à un cardinal chargé de pouvoirs spéciaux, à plusieurs cardinaux, aux congrégations agissant sous la direction du Pape, mais même au Pape lui-même, pourvu que ce ne soit pas dans des matières de dogme et de morale.

Jusqu'au *Journal des Trois-Rivières*, jusqu'à M. Tardivel de la *Vérité* qui se torturent pour tâcher de défendre le *Monde* et de prouver que le Pape peut se tromper et être trompé sur des questions de fait!

Comme on ne nous croira pas si nous ne faisons la preuve de cette assertion, voici ce que dit M. Tardivel, l'implacable M. Tardivel:

« La question de l'Université Laval est une question de fait, et sans être hérétique, on même mauvais catholique, on peut dire que le Pape a été trompé sur cette question. La question des indulgences est une question de doctrine, ce qui est bien différent. Sur la doctrine, le Pape est infaillible, il ne peut pas se tromper; mais c'est exposer notre sainte religion à la risée des impies que de prétendre que les papes ne peuvent pas être induits en erreur lorsqu'il s'agit de faits particuliers. »

Écoutez maintenant le *Journal des Trois-Rivières*, le journal qui a le plus cherché à étouffer tout sentiment de légitime indépendance dans notre pays:

« Il est certain que, pour une raison ou pour une autre, le St-Siège peut-être induit en erreur, surtout pendant un certain temps, sur des questions de fait et des questions de doctrine. Le St-Siège est infaillible; mais sur les questions de fait, il a besoin d'être renseigné avec exactitude, comme c'est évident. L'intérêt, le préjugé ou d'autres causes peuvent souvent donner une fausse couleur à une exposition quelconque. »

Quand on pense que c'est le même journal, ce sont les mêmes hommes qui nous ont fait ruiner, écraser, dénoncer du haut de la chaire pour avoir dit que Mgr Lafèche, Mgr Bourget et un grand nombre de prêtres se trompaient sur notre compte et qu'ils avaient tort de nous condamner sur les dénonciations de gens qui exploitent leur bonne foi par esprit de parti!

Mgr Lafèche ne pouvait pas se tromper, M. le curé Lapiere et M. l'abbé Villeneuve ne pouvaient pas se tromper ou du moins il n'était pas permis de dire qu'ils se trompaient dans des matières politiques laissées complètement aux disputes des hommes, mais les cardinaux, les congrégations romaines, organes et interprètes du Saint-Siège, le Pape lui-même peuvent se tromper, même dans des questions de discipline, même lorsqu'on les invite à décider si on peut appartenir à un parti ou à l'autre, dans ce pays, sans s'exposer à être accusé de libéralisme catholique!

C'est un comble, un vrai comble. On ne sait pas si on doit rire ou se fâcher.

M. Tardivel continue à nous accuser de libéralisme catholique parce que nous approuvons les principes contenus dans les décrets de Rome. Et il se fâche parce que nous disons que l'accusation doit naturellement s'appliquer aux auteurs de ces décrets! Que veut-il que nous disions? Entre Mgr Bourget, Mgr Lafèche, M. Trudel, le *Journal des Trois-Rivières* et la *Vérité* d'un côté, et tous les autres évêques de la province, les cardinaux, la Sacrée Congrégation et le Pape de l'autre côté, nous optons pour ces derniers. Nous savons bien que dans la province de Québec il vaut mieux être de l'autre côté, mais c'est plus fort que nous, nous croyons que le Pape a raison.

Est-ce la fin?

Les articles qui précèdent étaient écrits et même composés, lorsque nous avons lu dans la *Minerve* le mandement de Mgr l'archevêque de Québec. C'est un document important destiné à jouer un rôle historique. En face des récriminations soulevées par les décrets du Saint-Siège et du scandale donné à notre population par la résistance qu'on opposait à ces décrets, Mgr Taschereau s'est cru obligé de faire entendre la voix de l'autorité. Il déclare dans son mandement:

1° Que se révolter contre les décisions des congrégations romaines et surtout celle de la Propagande c'est se rebeller contre l'autorité du Saint-Siège même;

2° Que les condamnations portées par l'Eglise contre le libéralisme ne s'appliquent pas à un parti plus qu'à l'autre et qu'un catholique peut être, dans ce pays, libéral ou conservateur s'il le juge à propos.

3° Que les fidèles doivent s'abstenir de recevoir les journaux qui publient ou reproduisent des écrits tendant à diminuer le respect dû aux congrégations romaines, au Souverain Pontife et aux décrets du 13 septembre dernier.

Donc depuis dix ans on a combattu les libéraux, on les a injuriés et égarés sous de faux prétextes et ceux qui ont protesté contre les injustices dont ils ont été victimes et déploré le mal que ces abus faisaient à la religion et au clergé avaient raison.

Il est malheureux que les Tremblay, les Laberge et un grand nombre d'autres bons citoyens, de catholiques sincères qu'on a abreuvés d'outrages ne vivent pas encore pour jouir avec nous du triomphe de la justice, de la vérité, de la liberté politique.

Tout ce que nous avons écrit depuis dix ans est donc vrai et ceux qui nous ont injurié, dénoncé à la vengeance du peuple et du clergé de vraies têtes à claquer de réparer le mal qu'ils nous ont fait. Il devraient être condamnés à aller, la corde au cou et la tête couverte de cendres, aux portes de toutes les églises du pays demander pardon à Dieu et aux hommes de leurs calomnies.

Quant à certains libéraux qui ne croyaient pas à la justice de Rome nous les prions de se moquer un peu moins de notre crédulité à l'avenir. A eux maintenant de prouver que le Pape n'a pas eu tort d'avoir confiance en eux.

Il est un homme, un éminent prélat qui aurait dû vivre plus longtemps pour recevoir sa récompense. C'est Mgr Conroy. Il était venu de Rome au milieu de nous, une branche d'olivier à la main. Il avait vu le

mal que la politique faisait à la religion dans notre pays et il avait voulu y remédier.

C'était un noble cœur et une grande intelligence que les petits esprits et les cœurs étroits ne surent pas apprécier. Il fut surpris et désolé de trouver si peu de soumission et de charité dans un pays si catholique.

Il avait raison pourtant et on a la preuve aujourd'hui qu'il était le digne interprète du Saint-Siège.

A moins d'être provoqué nous garderons à l'avenir le silence sur cet objet question.

L'HON. JUGE LAFRAMBOISE.

M. le juge Laframboise qui vient de mourir avait occupé une large place dans notre monde politique.

Personne n'a fait plus de sacrifices que le défunt pour le parti libéral.

Dans des temps difficiles, lorsqu'on ne savait de quel côté tourner la tête on s'adressait à lui pour avoir les moyens de fonder ou de maintenir un journal, de faire une élection.

Il se fit élire facilement jusqu'à l'époque où le clergé entreprit de le vaincre. Les élections lui coûtèrent cher alors et il finit par être battu.

Le mal que certains prêtres lui firent et la guerre que le clergé faisait en général au parti libéral l'affligeaient profondément et lui paraissaient très injustes. Mais le ressentiment ne l'empêcha pas d'être toujours plein de bienveillance pour les prêtres et de charité pour les communautés religieuses.

Il vint un moment où cet homme qui avait sacrifié la plus grande partie de sa fortune pour les autres fut très gêné. Il supporta courageusement l'adversité et ne cessa d'être droit, honnête et honorable.

La maladie, les déboires et les injustices avaient fini par agir un peu sur son esprit et son caractère; il était devenu soupçonneux, et considérait comme des ennemis des gens qui l'estimaient et ne lui voulaient que du bien. Les désagréments que lui firent éprouver certains membres du Barreau lui causèrent naturellement beaucoup de peine.

On a eu tort aussi de le faire siéger à la cour de circuit de Montréal où les avocats sont d'autant plus portés à se plaindre qu'il n'y a pas d'appel. Dans aucune cour le juge n'a autant besoin de l'autorité que donne l'expérience pour faire accepter ses décisions.

Nous serions curieux de savoir quel est le juge qui pourrait siéger constamment pendant plusieurs années à la cour de circuit de Montréal sans perdre sa popularité.

M. Laframboise aurait pu être nommé, il y a quelques années, maître de poste de Montréal, il refusa pour ne pas nuire à son parti et à un ami. Lorsqu'il fut nommé juge, ceux qui voulaient reconnaître les services qu'il avait rendus à son parti, n'avaient plus de choix, ils étaient à la veille de résigner. M. Laframboise n'avait pas toute l'expérience et les connaissances nécessaires pour être juge dans un milieu où il y a beaucoup d'affaires, mais dans un district moins important que Montréal, sa bonne volonté, son jugement saip et son esprit droit lui auraient permis de remplir convenablement ses devoirs de juge.

C'était dans tous les cas, un homme de cœur, d'honneur et de caractère qui a fait beaucoup de bien, rendu de grands services à ses amis et à la société.

LA CROIX ROUGE.

La « Croix Rouge » au coin des rues Guy et Dorchester, qui pendant un siècle et un quart a si manifestement indiqué le lieu de l'enterrement du meurtrier Belisle, a été longtemps l'objet d'un regard curieux pour ceux qui passaient en ces lieux.

L'histoire populaire raconte que Belisle était un voleur de grand chemin, qui volait et tuait les habitants qui revenaient de Montréal à la campagne par la rue Guy, le seul grand chemin, à cette époque, à l'ouest de la rue St-Laurent.

Cette histoire n'est pas tout à fait correcte. Belisle n'était pas un voleur de grand chemin, son crime était d'avoir enfoncé les portes d'une maison et d'avoir commis un double meurtre. Il demeurait sur la rue Guy près de l'endroit où s'élève la Croix Rouge. De l'autre côté du chemin et un peu plus haut, demeuraient un nommé Jean Favre et son épouse Marie-Anne Bastien. Favre avait la réputation d'être riche et d'avoir de l'argent dans sa maison.

Ceci excita la cupidité de Belisle, qui forma le dessin de voler son voisin, et à cette intention il attendit une nuit noire, pour fondre dans la maison de Favre et lui tira un coup de pistolet. Favre ne fut que blessé, mais Belisle acheva de lui donner la mort en le poignardant avec un grand couteau de chasse.

L'épouse de Favre s'élança pour porter secours à son mari, mais Belisle lui plongea le couteau dans le sein et l'assomma d'un coup de bêche qui se trouvait dans un coin de la chambre. Belisle fut soupçonné et bientôt après arrêté.

Le but de cet écrit est de mettre le public au fait de la légende de la Croix Rouge et aussi de montrer par la copie suivante du Réquisitoire du Procureur du Roi daté 6 juin 1852, que la terrible punition d'être « rompu vif » était alors en force sous les Français en Canada.

Belisle fut condamné aux tortures ordinaires et extraordinaires et à être rompu vif sur un échafaud érigé sur le marché, à l'endroit maintenant occupé par la douane.

Cette sentence solennelle fut accomplie à la lettre, le corps de Belisle fut enterré sur la rue Guy, et la Croix Rouge fut élevée pour en marquer le lieu, comme il est dit dans le document suivant.

EXTRAITS DU REQUISITOIRE DU PROCUREUR DU ROI.

« Je requiers pour le Roi que Jean Baptiste Goyer dit Belisle soit déclaré d'abord atteint et convaincu d'avoir de dessein prémédité assassiné le dit Jean Favre d'un coup de pistolet et de plusieurs coups de couteau et d'avoir pareillement assassiné la dite Marie-Anne Bastien, l'épouse du dit Favre à coups de bêche et de couteau, et de leur avoir volé l'argent qui était dans leur maison, pour réparation de quoi il soit condamné avoir les bras, jambes, cuisses et reins rompus vifs sur un échafaud qui pour cet effet sera dressé en la place du marché de cette ville à midi; ensuite sur une roue, la face tournée vers le ciel pour y finir ses jours. Le dit Jean-Baptiste Goyer dit Belisle, préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, ce fait, son corps mort porté par l'exécuteur de la haute justice sur le grand chemin qui est entre la maison où demeurait le dit accusé et celle qu'occupaient les dits défunts Favre et sa femme. Biens du dit Jean-Baptiste Goyer dit Belisle acquis et

confisqués au Roi ou à qui il appartient sur ceux, ou à ceux non sujet à confiscation, préalablement pris la somme de trois cents livres d'amende, et cas que confiscation n'ait pas lieu au profit de Sa Majesté. »

Des descendants de la famille Belisle vivaient à l'Abord-à-Plouffe, près de St-Martin. C'était des gens paisibles, honnêtes et inoffensifs, mais une tache resta toujours attachée à leur nom, vu que leur parenté avec le meurtrier de Favre et de sa femme était connue des habitants de cette partie du pays.

Le bal donné par les officiers du 65e a eu un grand succès.

Quel monde! Quels flots de dentelle et de soie! La salle était trop petite, mais la Queen's Hall offrait à la foule un lieu de retraite magnifique.

Toutes les femmes étaient belles, les jeunes filles jolies, les hommes passables. Il y avait tant de jolies femmes qu'on ne peut dire quelle était la plus belle.

Quant aux officiers du 65e on les connaît, ce sont tous de beaux brins d'hommes qui feraient honneur à n'importe quel régiment et tourneraient la tête de toutes les femmes dans les pays où les femmes se laissent tourner la tête. Ils ont bien fait les choses et on parlera longtemps de leur bal. Dans cinquante ans la jolie Mme B... ou C... dira à ses petites filles « J'étais au bal du 65e »

Tout a été si bien qu'on s'est à peine aperçu que le souper n'était pas fameux. Mais qui va au bal pour manger? Les hommes de cinquante à soixante ans et les femmes de quarante-cinq à soixante. Mais il y en avait si peu!

On se rappelle la rage avec laquelle M. Tarte massacrait tous ceux qui osaient dire que le prêtre parlant politique en chaire n'était pas infaillible, on se demande comment il se fait qu'il reste si froid lorsque l'autorité du St-Siège même est sapée à sa base. Qu'est devenu le feu sacré qui le consumait pour l'autorité religieuse? Un journal qui se vante d'avoir quatre cents prêtres pour abonnés devrait-il montrer si peu de zèle? Il se reprendra lorsque l'autorité de quelque bedeau sera mise en question. Attendons.

La lettre de Mgr Fabre à son clergé prouve que nous avons eu raison de n'être pas trop sévères pour M. Houde personnellement. Il est constaté que M. Houde a été approuvé, encouragé par une partie du clergé de notre district. C'est bien ce qu'il y a de déplorable, car nulle part le clergé n'a plus prôné la soumission à l'autorité religieuse, au prêtre surtout, même dans des matières politiques.

On fait de grands éloges du banquet donné à M. Fréchette à Holyoke. Les Canadiens des Etats-Unis savent faire les choses.

M. A. B. Stewart & fils se font toujours un devoir rigoureux de servir leurs pratiques d'une manière irréprochable. Les commandes sont toujours exécutées avec soin et succès.

Nouvelles Diverses.

—Le hameau des Granges vient d'être le théâtre d'un drame intime, qui a mis en émoi toute la population de la région.

Les voisins, inquiets de ne point voir depuis deux jours les époux Bovet et craignant un malheur, essayèrent de pénétrer dans la maison. Après avoir passé par une fenêtre, il se trouvèrent en présence d'un triste spectacle. La femme Bovet était étendue sur le lit, la figure et les mains ensanglantées; son mari, à côté d'elle, ne donnait aucun signe de vie. Il s'était poignardé. Les couvertures étaient à terre et dans la rue du lit.

La justice s'est transportée sur les lieux. Il résulte des informations, que ce drame a eu pour cause une contestation relative à certaines dispositions testamentaires prises par les deux conjoints.

La femme Bovet survivra sans doute à ses horribles blessures.

— On vient d'enterrer à Paris une dame veuve Loudier, laquelle était âgée de cent sept ans.

Mme Loudier, qui était née en 1774, se souvenait parfaitement de la Révolution de 1789; elle raconte qu'elle était présente lorsqu'on guillotina le roi Louis XVI, le 21 janvier 1793; elle disait à ce sujet qu'il faisait très froid lorsque le roi fut mis à mort, et qu'elle se trouvait au pied de l'échafaud avec son mari.

Dans ses moments de bonne humeur, elle parlait du sacre de Napoléon Ier et des nombreuses fêtes que l'on donnait à Paris après chaque victoire remportée par l'empereur; elle racontait avec colère l'entrée des alliés à Paris.

Mme Loudier n'avait jamais quitté Paris où elle était née; elle était veuve depuis plus de quatre-vingts ans. Elle n'avait jamais été malade et attribuait la conservation de sa santé à ce fait qu'elle n'avait jamais bu de vin ni d'alcool, mais bien de l'eau filtrée.

Elle se rendait chaque jour, depuis 1803, au cimetière de Montmartre, où était enterré son mari; elle a toujours manifesté l'intention de reposer à côté de lui.

Cette aimable centenaire se faisait lire, chaque jour, un des romans nouvellement parus.

C'est, croyons-nous, la personne la plus âgée qui existât actuellement en France et peut-être même en Europe.

Une maison importante.— Parmi les principales maisons engagées dans le commerce d'instruments de musique celle de M. L. E. N. Pratte, de Montréal, occupe une position éminente comme étant la meilleure place non-seulement à Montréal mais dans toute la Puissance pour acheter un piano ou un orgue de fabrique Canadienne, Américaine ou Européenne.

Le Comité Permanent de l'Exposition de Montréal de 1880 a accordé à cette maison *Huit Premiers Prix* et Diplômes et un second prix pour ses Pianos et ses Harmoniums, ce qui prouve assez l'excellence de ses instruments.

M. Pratte peut se flatter d'avoir le plus beau magasin de la Puissance situé au No 285 Rue Notre-Dame. La bâtisse est à 5 étages de 100 pieds sur 30. Au premier est la salle d'Orgues avec le magasin de publications musicales de Mr. A. J. Boucher, le plus complet du pays.

Au second est la magnifique salle de Pianos, qui sert aussi de Salle de concert, un autre étage est affecté à la réparation des instruments d'occasion et les autres servent à emmagasiner le surplus du stock; On y compte une centaine de pianos et orgues, à des prix variant de \$50 à 1500 parmi lesquelles sont les célèbres pianos Hazelton.

Par suite de l'intégrité et de l'honorabilité qui a toujours marqué ses transactions avec tous ses clients, aidé par une connaissance pratique des instruments, M. Pratte a vu avec satisfaction ses affaires prendre les proportions actuelles et sa maison occuper le premier rang parmi les établissements importants du pays.

Nous engageons nos lecteurs à aller visiter le magasin de M. Pratte

ou à lui écrire pour ses catalogues qui sont expédiés gratis à tous ceux qui en font la demande.

—La maison Gernaey et Hamelin No. 252, Rue Notre-Dame, vis-à-vis la Côte St. Lambert offre au public le plus bel assortiment de livres pour magasins fabriques, et familles que l'on puisse se procurer.

Cette maison mérite l'encouragement, car on est certain d'y trouver les meilleures collections de n'importe quels genres d'articles de librairies, à bas prix.

Sur la rue Ste-Catherine, entre les rues St-Denis et Sanguinet, se trouve la pharmacie de L. R. Baridon 803, rue Ste-Catherine, où l'on trouve toutes espèces de drogues, parfums, etc., etc., bien préparés et au plus bas prix.

—Voilà une bonne nouvelle pour les acheteurs de marchandises, nouveautés, tapis et pelarits qui tiennent à continuer leur patronage à la maison Liggett & Hamilton rue St-Joseph. Les ventes sont faites à de grands sacrifices et les marchandises se donnent plutôt qu'elles se vendent.

Chute dangereuse.— M. Alfred Beaudvin qui demeure au No. 41 rue Visitation est tombé du haut d'une glacière (30 pieds) lundi après midi. Chose étonnante, il ne s'est presque pas fait de mal et en sera quitte pour quelques contusions sans gravité.

Cadeau splendide.— Les employés du Grand Tronc ont l'intention de faire placer dans la bibliothèque de la Pointe St-Charles un grand album contenant les photographies des 1200 officiers, commis et autres employés du Grand Tronc, stationnés à Montréal. Ce magnifique cadeau sera présenté le 16 courant.

Déménagement.— Enfin le temps de notre déménagement est fixé au premier de mars.

Nous espérons le faire plutôt, mais les indispensables retards habituels de construction nous en ont empêché.

Nous voudrions bien si c'est possible nous débarrasser de toutes nos marchandises actuelles afin de n'avoir à entrer dans notre NOUVEAU MAGASIN que les marchandises toutes fraîches que notre acheteur Louis N. DUPUIS est maintenant à choisir sur les marchés d'Europe.

Pour obtenir ce résultat nous avons mis tout notre STOCK au prix courant, ce qui veut dire que nos marchandises vous sont offertes en ce moment au-dessous même des prix du gros.

Si vous en avez besoin, c'est le temps de venir nous voir.

DUPUIS FRERES,
605, rue Ste-Catherine, Montréal

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. }
No. 2057.

Dame Domithilde Jobin, des cité et district de Montréal, épouse de Joseph Etienne, sellier et commis, du même lieu, a institué contre son dit époux une action en séparation de biens.

J. C. LACOSTE,
Avocat de la Demanderesse.
11 février 1882.—5ins.

The Boston Store.

N'oubliez pas le Magasin de HARBES FAITES à un seul prix.

The Boston Store
41 et 43 RUE ST-JOSEPH
MONTREAL.

En achetant vos Marchandises à ce magasin populaire, vous épargnez toujours 25 pour cent sur les mêmes marchandises que vous achetez ailleurs.

D'après les Patrons Américains, les commandes sont exécutées avec soin et sous six heures d'avis.

HABILLEMENT en Tweed de \$6.00 à \$10.00 ou Pantalon seulement de \$1 à \$3.00.

EN GROS ET EN DETAIL.
11 février 1882.—cm.

L. R. ROBIDON,
Propriétaire de la
PHARMACIE ST-DENIS
803 RUE STE-CATHERINE

Prescription du Médecin préparée avec soin — Ouvert le dimanche entre 9 et 10 hrs, a. m., de 3 à 5 hrs, et de 7 à 8 p. m.
11 février 1882.—cm.

A. B. STEWART & FILS
Eucauteurs
79, Rue St. Jacques, Montréal.

MM A. B. Stewart & Fils remercient cordialement leurs nombreuses pratiques et continueront comme par le passé à donner la meilleure attention aux commandes. Ventes, de marchandises et d'immeubles.
Avances aux marchands qui encouragent nos salles d'encan.
11 février 1882.—cm.

Vente Extraordinaire
DE
Marchandises, Tapis et Pelarits se continue chez
LIGGETT & HAMILTON
47 et 49, RUE ST-JOSEPH
(Autrefois l'ancienne église St-Georges)

Toujours en mains une grande quantité de coupons en Tapis ou autres articles à des prix très réduits.
11 février 1882.—cm.

Maison Beau
25 COTE ST-LAMBERT
Montréal.

Repas à toute heure;—Dîner à 15 cts. et plus pour les personnes bienveillantes qui voudront encourager une maison vraiment Canadienne-Française.
La cuisine qui est des meilleurs est parfaitement reconnue des gourmets de la ville et de la campagne.
11 février 1882.—cm.

LIBRAIRIE
Notre-Dame de Lourdes
GERNAEY & HAMELIN,
Distributeurs-Éditeurs
252 Rue Notre-Dame 252.

Librairie Spéciale du clergé et des communautés religieuses.
Spécialité de collections pour bibliothèques privées, publiques et paroissiales.

Papier, Enveloppes, livres de prières, etc., etc., à très bas prix.

GERNAEY & HAMELIN.
11 février 1882.—cm.

THE COOKS FAVORIT.

Servez-vous toujours de la **POUDRE FAVORITE** des Boulangers, car c'est la meilleure et la plus économique.

Jugez-en par le certificat suivant:

"Je soussigné certifie que j'ai analysé et fait l'examen très soigné d'un paquet de Poudre à Boulanger appelée "The Cooks Favorite", Poudre favorite des cuisiniers.

"D'après mes recherches, j'ai le plaisir de dire que je l'ai trouvée de première qualité, d'un goût excellent, d'une grande économie et agissant promptement.

"Que les ingrédients chimiques qui ne sont aucunement malsains, disparaissent de la pâte du moment qu'elle a subi l'action du four et que cette poudre devient un élément naturel dans le pain ou toute autre nourriture légère et recommandable.

JOHN BAKER EDWARDS,
Ph D D C L F C S,
Analyste Public, Montréal.

MM. J. J. DUFFY & Cie.,
Montréal.
11 février 1882.—cm.

AVIS est donné que demande sera faite au parlement du Canada, à la prochaine session, pour obtenir un acte prolongant l'époque du commencement et de la fin des travaux à exécuter par la Compagnie de traverse du St-Laurent et du chemin de fer du Pacifique, Montréal.
Janvier 10 bm.

LONGPRE & DAVID
AVOCATS,
Coin des rues Notre-Dame et St-Vincent.

A. B. LONGPRE, L. O. DAVID.

ELIXIR PULMONAIRE BAL-SAMIQUE,

Contre la Toux, le Rhume, l'Asthme, les Oppressions, etc.

Cet Elixir est le plus efficace des préparations contre le Rhume, une seule dose, prise le soir en se couchant, calme la Toux la plus opiniâtre et permet de reposer toute la nuit.

PICAULT & CIE, propriétaires,
MONTREAL.

En vente chez toutes les bonnes pharmacies.
4 février 1882.—fm.

AVIS.
COMPAGNIE D'ASSURANCE
LA ROYALE CANADIENNE.

L'ASSEMBLEE ANNUELLE des actionnaires de cette compagnie aura lieu JEUDI, le deuxième jour de février prochain, au bureau de la compagnie, No 160, rue Saint-Jacques, à DEUX heures de l'après-midi, pour recevoir le rapport annuel, élire les directeurs et pour d'autres fins.

Un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré et sera payable aux bureaux de la compagnie le et après le QUINZE février prochain.

Les livres de transfert seront clos de cette date au 15 de février prochain, inclusivement.

ARTHUR GAGNON,
Secrétaire.
Bureau de la Compagnie d'Assurance
"La Royale Canadienne."
4 Février 1882.—b ins.



PROVINCE D' QUEBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT
BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passage de **BILLS PRIVÉS** ou **LOCAUX**, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour, les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autre parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement [lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec"] elles sont requises d'en donner AU MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande,) dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, e' aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tel avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle de Québec" adresser une copie de son bil, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

I. DELORME,
Greffier l'Ass. Lég.

Québec, 25 Janvier 1882.

ENCORE BIEN ASSORTI!

Nos PANTALONS se vendent meilleur marché que jamais. Nous tenons à avoir toujours en main un assortiment considérable d'PANTALONS de

\$1.25! \$1.25! \$1.25!

Nos HABILLEMENTS se sont très bien vendus tout le printemps, nos prix sont si raisonnables et notre assortiment le plus considérable qu'il y ait dans la ville.

Nos HARDES D'ENFANTS donnent entière satisfaction à tout le monde.

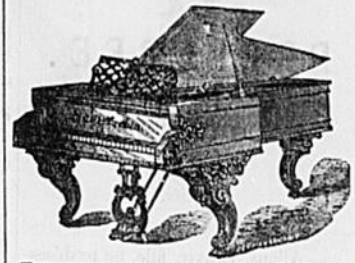
Nos GILETS (CORPS) et CALECONS se vendent depuis 20, 25, 35, à 50 cents.

CHEZ
I. A. BEAUVAIS.

186, 188
RUE ST-JOSEPH

NOUVEAU MAGASIN.

PIANOS
HAZELTON



EXPOSITION, MONTREAL 1880:—Diplôme d'Honneur et Premier Prix Extra, au-dessus de tous les Compétiteurs.

OFFICIEL.

Exposition de la Puissance, Montréal, 1880.
Premier Prix Extra.
Classe X, Groupe I, Section Extra.
Grand Piano Carré à trois Cordes,
HAZELTON FRERES, N.Y.

1880
MONTREAL, PROVINCE DE QUEBEC.
Exposition de la Puissance

Le Comité Permanent de l'Exposition décerne ce diplôme à

MM. HAZELTON Frères, N.Y.
Pour le MEILLEUR PIANO CARRÉ à trois cordes, pour supériorité générale du son, du mécanisme et de la fabrication AU-DESSUS DE TOUS LES COMPÉTITEURS.

GEORGES LECLERE, L. H. MASSUE,
S. C. STEVENSON, Président.
Sec. conjoints.

Cette récompense a été décernée sur la recommandation unanime des cinq juges dans la classe X. Le piano Weber de New-York était au nombre des compétiteurs du même groupe et de la même section.

L. E. N. PRATTE,
AGENT POUR LE CANADA,

280, RUE NOTRE-DAME,
Magasin de musique de A. J. Boucher,
MONTREAL.

MAISON CANADIENNE
NO. 68

RUE ST. ANTOINE.

Coin de la rue Inspecteur.

M. Demers a le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public qu'il vient de faire une Importation Spéciale de

VINS BLANCS,
VINS ROUGES,
BRANDY

ainsi que toutes sortes de Liqueurs et Epicerie de choix qu'il peut vendre à 25 par cent meilleur marché que partout ailleurs.

Ces vins sont de première classe, et sont vendus à des prix assez bas qu'ils sont achetés de préférence à tous autres. Ils sont très recommandés, surtout le Vin de Messe, par le clergé et les médecins de cette ville. Le public devra profiter des grands avantages que la Maison Canadienne, tenue par Olivier Demers, lui offre non-seulement dans la vente des Vins et Liqueurs, mais encore dans les Epicerie de toutes sortes.

Cette maison est bien connue pour le bas prix de ses marchandises.

M. Demers fait aussi une grange importation de Thés qui seront vendus à grands sacrifices.

N'oubliez pas la Maison Canadienne.

OLIVIER DEMERS.
68 Rue S. ANTOINE

Coin de la rue Inspecteur.
Montréal 29 Octobre 1881.

F. X. COCHUE

MEMBRE de la CORPORATION
DES

Agents d'Immeubles,

Offre en vente des maisons et nues propriétés dans tous les quartiers de la Ville et de la Banlieue.

BUREAU à la COMMISSION des IMMEUBLES,

No 71, rue St-Jacques Montréal.
27 août 1881.—fm.

FEUILLETON DE "LA TRIBUNE"

LA
PREFERE.

PAR

HENRI CONSCIENCE.

Suite.

—Allons, pauvre fille, ne te désespère pas ainsi. Peut-être ton lot ne sera pas aussi cruel que tu sembles le craindre.

Bertine ne répondit pas.

—Tu peux parler à voix basse. Mais au moindre cri, je te l'ai dit... tu comprends? c'est mon devoir.

—Ah! quelle faute ai-je commise? que veut-on faire de moi! Où me conduisez-vous? balbutia-t-elle.

—Ce sont des questions auxquelles je ne puis répondre. Mais ne pleure pas si amèrement; cela ne peut te servir à rien.

—Ah! que m'importe à moi? mais j'ai un vieux père... hélas! il mourra d'inquiétude et de douleur. On ne l'a pas blessé, n'est-ce pas messire?

—Non, non, on l'a garrotté, voilà tout.

—Et ma tante Kathelyne?

—La vieille femme? Elle est tombée en syncope. Quand elle reviendra à elle, elle délivrera ton père.

—O Dieu protégez mon pauvre père! s'écria-t-elle, seigneur, seigneur! ne me laissez pas mourir de désespoir.

—Paix, paix! tais-toi, ou sinon le bâillon!

A cette nouvelle menace la malheureuse jeune fille frémit de tous ses membres; car elle avait été presque étouffée, et le bâillon lui inspirait une frayeur extrême. Elle se tut et comprima ses sanglots, mais ses larmes continuèrent à couler avec abondance.

Parfois elle ouvrait les yeux, et tâchait de distinguer quelque chose dans les ténèbres qui l'enveloppaient.

Il faisait si noir qu'elle ne se fût pas même aperçue qu'on s'enfonçait de plus en plus dans le bois, si les cris des oiseaux de nuit et le bruissement des branches ne le lui avaient laissé deviner.

Elle pensait moins au sort qui l'attendait qu'à l'anxiété de son pauvre père.

De temps en temps l'image de Walter s'offrait à son esprit, et elle se demandait s'il ne verserait pas aussi quelques larmes lorsqu'il apprendrait son mal.

Après une marche d'une couple d'heures, les cavaliers s'arrêtèrent, et celui qui portait Bertine lui dit :

—Fais attention à tes paroles: notre voyage touche à sa fin. Je devrais te remettre ce mouchoir sur la bouche, mais j'ai pitié de toi. Promets-moi, sur ta vie, de garder le silence comme si tu étais muette.

—Je le promets! bégaya la jeune fille épouvantée.

—Si tu manques à ta promesse, j'ai ordre de t'enfoncer ma dague dans la gorge, et ton pauvre père pleurera ta mort.

—Ah! je serai muette.

—Eh bien, tiens ta promesse, et ne t'effraye pas tout à l'heure quand on te mettra un bandeau sur les yeux car tu ne dois pas savoir où tu passeras le reste de la nuit.

Bertine frémit d'une angoisse mortelle et ne souffla plus mot.

Pendant quelque temps les chevaux

continuèrent leur route; puis la jeune fille à demi morte, fut détachée et posée à terre.

On lui banda les yeux, et deux hommes la soulevèrent dans leurs bras et la portèrent très loin. Elle sentit qu'ils montaient des degrés, puis qu'ils redescendaient. Au bruit des pas de ses porteurs elle devina qu'ils traversaient un long couloir voûté, au bout duquel ils descendirent encore un très grand nombre de marches.

Enfin une lourde porte grinça sur ses gonds; les porteurs s'arrêtèrent et lui ôtèrent son bandeau. Mais elle eut beau promener ses regards à droite et à gauche pour tâcher de reconnaître où elle était, elle ne vit rien. Il faisait noir comme au fond d'une tombe.

Celui qui l'avait porté sur son cheval lui prit la main et la mena quelques pas plus loin en lui disant :

—Tâche avec ton pied. Il y a de la paille par terre. Cette nuit personne ne troublera ton repos. Tâche donc de dormir jusqu'au matin. Adieu, pauvre fille; Dieu ait pitié de toi!

La porte grinça de nouveau sur ses gonds, le pêne de la serrure s'enfonça dans la pierre, et les hommes disparurent.

Bertine demeura longtemps le front appuyé contre la froide muraille du caveau en pleurant à chaudes larmes. Elle soupirait, elle gémissait, elle appelait son père, elle invoquait le secours du ciel, mais sa voix n'avait aucun écho, et ne dépassait pas les murs de sa prière. Alors elle s'affaissa sur la paille humide en poussant un cri de désespoir, et laissa tomber sa tête sur sa poitrine.

Pendant de longues heures elle resta immobile dans les ténèbres. Des visions effrayantes passaient devant ses yeux. Elle voyait son père en pleurs errant autour de sa maisonnette et redemandant sa fille à grands cris; elle le voyait s'arrachant les cheveux, se livrant au désespoir, et l'entendant crier: Bertine! Bertine, mon enfant! et sa voix déchirante la faisait frémir d'effroi et de pitié.

Les forces humaines ont des bornes. Il vint un moment où l'infortunée jeune fille épuisée et n'ayant plus de larmes, s'étendit sur la paille et tomba dans un profond mais pénible sommeil.

Lorsqu'elle se réveilla il devait faire jour depuis longtemps, car une vive lumière passait à travers l'étroite meurtrière pratiquée dans la muraille de son cachot à un quinzaine de pieds du sol.

Elle put voir alors dans quelle espèce de prison elle se trouvait, et cette vue la fit frissonner.

La pièce était vaste et ronde, comme si elle formait la base d'une tour. Une eau boueuse ruisselait le long des murs, qu'elle rayait de taches vertes; mais ce qui l'effraya surtout, c'étaient des chaînes avec des colliers de fer, suspendus çà et là aux murailles. Elle en compta six, et sous chacune d'elles une pierre carrée qui avait servi de siège et peut-être de lit aux malheureux prisonniers. Ces pierres étaient visiblement creusées par un long usage.

D'autres victimes avaient donc habité avant elle cet affreux cachot et mouillé le sol de leurs larmes... qu'étaient-elles devenues, et qu'allait-on faire d'elle-même?

Cette pensée lui arracha un cri d'angoisse. Elle tomba à genoux, leva les mains au ciel, et s'écria :

—Dieu juste, Dieu miséricordieux, du haut du ciel jetez un regard sur moi. Qu'ai-je fait contre vous ou contre mon prochain, pour souffrir

ainsi? Je n'en sais rien. Toute ma vie j'ai béni votre saint nom et observé vos commandements. Oh! pitié, pitié pour un pauvre vieillard, pour mon malheureux père! grâce pour son innocent enfant!

Elle elle entendit mettre la clef dans la serrure et se leva, convaincue qu'un grand danger approchait.

La porte s'ouvrit et une vieille femme entra, portant une cruche d'eau et un morceau de pain noir. Cette femme était misérablement vêtue; les traits de son visage étaient durs, et ses joues creusées de rides profondes; de petits yeux noirs brillaient sous ses épaisses sourcils.

Bertine dressée sur son séant la regardait avec étonnement, ne sachant ce qu'elle devait espérer ou craindre d'elle.

Sans dire un mot la vieille s'approcha du lit de paille, posa la cruche à côté et le pain dessus et toujours silencieuse, reprit le chemin de la porte. Mais Bertine s'élança à ses pieds, et leva les bras vers elle en s'écriant :

—Qui que vous soyez, prenez pitié de moi! Vous êtes femme, mère peut-être. Si vous voyiez votre enfant jetée ainsi au fond d'un cachot; votre cœur n'en serait-il pas déchiré! J'ai un pauvre père, je suis innocente...

—Innocente? grommela la vieille femme en secouant la tête; innocente! vous? non vous devez avoir commis quelque méfait qui crie vengeance! Demandez pardon à Dieu, et espérez que vos souffrances vous feront trouver grâce devant lui.

—Mais oui, je suis innocente, femina! Je n'ai fait aucun mal! soupira Bertine. Je vous en conjure, dites-moi de quoi l'on m'accuse.

—Je n'en sais rien; mais il faut que ce soit quelque chose d'affreux. —Va-t-on me laisser dans cet horrible cachot? Oh! la nuit, l'épouvantable nuit!

Et en parlant, elle se tordait les mains de désespoir.

—Il m'est défendu de vous parler, dit la vieille femme. Tenez-vous tranquille. Tous ces gémissements ne peuvent changer votre sort. Je reviendrai ce soir vous apporter de la paille fraîche, car j'ai compassion de vous. Vous êtes si jeune!

Elle sortit après ce peu de mots.

Bertine se jeta sur la paille en sanglotant.

—Ne plus revoir le soleil!... Ne plus revoir mon père ni ma tante Kathelyne, ni Jean... ni messire Walter... Mourir dans cette noire prison, sans qu'ils en sachent rien!... Ne les retrouver qu'au ciel!... J'ai commis un crime!... Quel crime! O mon père, si vous pouviez voir votre pauvre Bertine... mais non, non, vous en mourriez de douleur.

Elle continua à pleurer et à gémir jusqu'au moment où la porte de la prison se rouvrit avec bruit livra de nouveau passage à la vieille femme.

—Grande nouvelle, dit elle.

—Vous venez me délivrer?

—Non, pas cela. Mais peut-être serez-vous libre, on ne peut pas savoir. Vous allez paraître devant une personne qui peut beaucoup pour votre salut, si elle veut vous être favorable.

—Dieu soit loué! Est-ce une femme?

—C'est mademoiselle Van Laugemark.

—Laugemark? A deux heures de marche de la maison de mon père? suis-je donc à Laugemark?

—Vous êtes sous une tour du château... Ecoutez, malheureuse jeune fille; par pitié je veux vous don-

ner un bon conseil: Mademoiselle Judith Van Laugemark est très bonne et très douce pour qui sait gagner ses bonnes grâces. Essayez de lui plaire, montrez-vous humble, flattez-la si vous en trouvez l'occasion. Si elle veut dire un mot en votre faveur à son père, on vous pardonnera beaucoup de choses, peut-être sortirez-vous de ce cachot, qu'on ne quitte pas ordinairement sans... mais je suis une bavarde. De quoi vais-je parler, au lieu de vous consoler? Venez, suivez-moi, les choses se passeront peut-être mieux que vous ne croyez.

Bertine la suivit et monta derrière elle l'étroit escalier de pierre qui s'élevait en spirale du fond du souterrain. Elles traversèrent un long corridor au bout duquel la vieille ouvrit une porte, et elles pénétrèrent dans une salle où une noble dame somptueusement vêtue était assise dans un fauteuil.

—Approchez de mademoiselle; moi je reste à la porte, dit la géolière.

A continuer.

Maison Notre-Dame.

E. MATHIEU & FRÈRE

Epiceries, Vins, Liqueurs

Cigares de la HAVANE, etc.

Vin de Messe, une spécialité

77, RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

En vous transmettant notre carte d'affaires nous avons l'honneur de solliciter vos commandes que nous remplirons avec empressement. Vous trouverez chez nous un assortiment complet de premier choix, des prix uniformes et modérés.

Vos obéissants serveurs,

E. Mathieu & Frère

11 juin.—12 ms

JOHN C. MLAREN

Manufacturier de

Matériel de chemins de fer et de moulins, cuir, caoutchouc et toile, courroies et boyaux

Pièces d'emballage en Caoutchouc
SACS DE CONDUCTEURS
POUR ARGENT OU
LETRES

EN MAGASIN OU FAITS A ORDRE

Salles de vente et de fabrication au

No. 10 RUE BONAVENTURE, No. 10

MONTREAL.

POUDRE CORYZINE

DE

LAVIOLETTE ET NELSON,

MONTREAL.

Pour la guérison rapide du Rhume de cerveau. Cette poudre enlève immédiatement l'acuité du mal, rend la liberté de la respiration et prévient le rhume de poitrine, suite naturelle du coryza.

On aspire cette poudre par le nez comme du tabac; elle agit sans provoquer ni éternuements, ni irritations d'aucune sorte.

DIRECTIONS.

Cinq à six prises aspirées fortement à cinq minutes d'intervalle, et ensuite une prise toutes les heures jusqu'à guérison. Prix: 25 cts. la boîte.

TRENTÉ ANNEES DE SUCCES.

PRESCRIPTION DU DR. NELSON

Infailible dans le traitement des
BRONCHITES, RHUMES, ASTHME,
ENROUEMENT, ETC.

Prix: 25 cts. la bouteille.

En vente chez LAVIOLETTE ET NELSON
29, Rue Notre-Dame, et dans toutes
les Pharmacies.

octobre 1880. aa—1

AVIS.

Les personnes désirant planter des vignes et des menus fruits sont priées d'envoyer leurs commandes de suite à Gallagher & Gauthier No 101 Rue St-François - Xavier, Montréal, propriétaires des Vignobles Beaconsfield. Montréal 2 avril. ino

Credit Foncier Franco-Canadien.

Capital - - \$5,000,000

Président, l'honorable E. Duclerc,
Sénateur (Paris)
Vice-Prés. Phon. J. A. Chapleau.]

Bureau provisoire à Montréal:
Credit Foncier Franco-Canadien,
114 Rue St. Jacques
Montréal.

La Société fait des prêts hypothécaires à long terme avec amortissement et à court terme sans amortissement. Intérêt à six pour cent. Pour renseignements s'adresser au directeur

E. J. BARBEAU,
montréal 12 Février 1887.

UN ARTICLE QUI VAUT SON ARGENT

Outre la certitude d'avoir un article parfaitement pur, sain et bon pour la santé, ceux qui achètent la poudre à boulangier et à pâtisseries appelée

COOK'S FRIEND

BAKING POWDER

ont plus pour leur argent que s'ils achetaient toute autre article de même nature.

En vente partout. Fabriquée
seulement par

W. D. McLAREN,

55 et 57 RUE DU COLLEGE.
23 avril aa

MM. J-BTE MANTHA & CIE
Nos 10 & 12

RUE SAINT CHARLES BORROMEE

L'ANCIEN MOULIN L. CHARBONNEAU

Sont heureux d'annoncer à leurs amis et au public en général que leur moulin est maintenant en pleine opération et qu'ils sont prêts à préparer le bois soit blanchir, embouteiller, scier à la scie ronde ou à l'échasse, et qu'ils se chargent de faire toute espèce de menuiseries, tels que portes, chassiss, portiques, lucarnes, etc.

Leurs prix sont des plus modérés et l'ouvrage des mieux faits.

J. B. MANTHA T. PRÉFONTAINE
Cidevant chez MM. Pour les finances,
Paquet et Robert.

Montréal 5 Février 1881. 1a—aa

UNE INDUSTRIE NATIONALE.

VIGNOBLE BEASCONFIELD

Raisin Canadien cultivé à Beaconsfield (Pointe-Claire) près de Montréal. Produit canadien incomparable. Les commencements remarquables d'une industrie qui a fait la fortune de la France.

Expériences faites par des centaines de personnes de la culture de la Vigne Beaconsfield.

RAISIN BEASCONFIELD

Demandé partout.

Visites au Vignoble Beaconsfield sollicitées par les propriétaires, MM. Menzies & Cie., étant toujours heureux de faire voir les résultats extraordinaires qu'ils ont obtenus, et de donner tous les renseignements désirés. Il y a toujours quel qu'un sur les lieux pour recevoir les visiteurs

S'adresser par lettre à
MM. MENZIES & CIE.
Vignoble Beaconsfield
BEASCONFIELD (Pointe Claire)

Au bureau à Montréal,
No. 15 rue Ste. Thérèse.
montréal 23 Oct. 1880

Mercier, Beausoleil & Martineau,
Avocats,

No. 55, RUE ST-JACQUES
MONTREAL.

N. B.—M. Mercier donnera une attention spéciale aux affaires criminelles.

Hon. HONORÉ MENCIN,
Ex-Solliciteur Général, Député de St-Hyacinthe.

CLOPHAS DEANORREIL, PAUL G. MARTINEAU,
Antrefois Syndic Officiel. B. C. L.

23 oct. 1880.—aa.